

Conseil communautaire du 17 juillet 2020

Délibérations n° 2020-01 et 2019-03 – Comptes de gestion et comptes administratifs 2019.

Intervention de Mathilde Paris (Groupe Rassemblement National)

Monsieur le Président, mes chers collègues,

L'examen du CA 2019 confirme les observations que nous avons pu faire il y a un an et lors de l'adoption du budget 2020.

Le budget d'Agglopolys est évidemment très sensible à l'évolution de la fiscalité économique, en particulier la CVAE. Sa progression cette année permet une progression des recettes de fonctionnement qui permet tout juste d'équilibrer une hausse des charges supérieure à 3%.

Vous en expliquez les raisons, mais il n'en reste pas moins que nous sommes à la merci du retraitement pour demeurer dans l'enveloppe du pacte de Cahors, ce qui n'est pas sans risques.

Vous affirmez que le niveau d'épargne brute est stabilisé à 4,5 M€, mais vous savez bien que cet équilibre fragile est complètement remis en cause en 2020 en raison de la crise que nous traversons.

Le budget supplémentaire ne sera présenté qu'à la rentrée, mais dans cette situation exceptionnelle nous saurions souhaité, en marge du compte administratif, avoir davantage d'informations sur les conséquences de cette situation exceptionnelle.

Les projets gouvernementaux au sujet de la fiscalité des entreprises ont de quoi aussi nous inquiéter.

Nous avons déjà souligné la faiblesse de nos investissements comparés à des agglomérations de taille équivalente.

Vous affichez cette année 1 million d'euros supplémentaires, mais cela reste à un niveau modeste, 8,3 M€ dont 5,6 pour les opérations d'équipement, incluant 2,5 € de restes à réaliser 2018.

Et il a fallu pour cela mobiliser 5,2 M€ d'emprunt.

Cette situation nous préoccupe car l'Agglo n'a toujours pas de projet de mandature, ce qui montre bien que l'élection au suffrage direct des conseillers communautaires n'est qu'un artifice, sans quoi le candidat à la présidence de l'Agglo ferait campagne sur un programme, or il n'y en a pas, et même votre élection par cette assemblée relève des équilibres politiques et non pas d'une logique de projet.

Cela interroge bien sûr le principe même des intercommunalités tel qu'il a été mis en place.

Nous avons toujours dit que la coopération intercommunale était nécessaire, mais elle existe de fait depuis longtemps puisque les syndicats intercommunaux remontent à une loi de 1880 !

Mais les lois successives qui ont accompagné, jusqu'à la loi NOTRe, l'organisation territoriale et réparti les compétences entre les collectivités ont abouti à une situation dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'elle n'est pas satisfaisante, à tel point que le nouveau gouvernement voudrait encore la réformer, en dépit de la situation de crise qui mériterait qu'on y consacre tous les efforts.

De fait la strate intercommunale représente un ajout de plus au fameux mille-feuilles, et la mutualisation n'a pas entraîné le bénéfice attendu, tout au contraire les dépenses du bloc communal ont globalement poursuivi leur progression.

Nous redisons que les EPCI doivent redevenir des communautés de projets afin de porter les investissements lourds d'intérêt intercommunal, or nous voyons leur budget consacré toujours davantage aux dépenses de fonctionnement.

Je ferai également les remarques habituelles au sujet des résultats de clôture des budgets annexes.

Le budget déchets ménagers continue de dégager annuellement un excédent de fonctionnement dont le cumul progressif contribue à porter le fonds de roulement de ce budget à 3,6 M€ fin 2019, et plus de 2 M€ pour l'assainissement collectif.

Il est précisé dans la note analytique que ces excédents sont destinés à couvrir des dépenses d'investissement à venir, mais nous entendons cela tous les ans, et nous rappelons que la règle budgétaire reste tout de même l'annualité.

D'ailleurs vous recherchez pour le budget principal la trésorerie zéro, cela me semble contradictoire.

Il est donc permis de se poser la question de savoir si les taux de ces deux taxes ne sont pas excessifs.